

ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR

-Interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement du parking

-Une bâche doit être au préalable déposée sous chaque véhicule

-Tout dépôt ou vidange est interdit

-L'abandon de pneumatique est interdit

-Interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et les équipements du circuit

-Tout matériel apporté devra être remporté

-Toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable

-Les concurrents ou participants doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) ainsi que leurs déchets

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

Le comité de gestion